



JINKO AUTOCALL VOLKSWAGEN JUILLET 2026

TITRES DE CRÉANCE PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL PARTIELLE OU TOTALE EN COURS DE VIE ET À L'ÉCHÉANCE DU PRODUIT

■ **Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique de type « actions ».**

■ Code ISIN : **XS2332866057**.

■ Émetteur : **Crédit Industriel et Commercial**¹.

L'investisseur supporte le risque de crédit de l'Émetteur. Il est exposé au risque de faillite et de mise en résolution de l'Émetteur.

■ Éligibilité : **Contrats d'assurance-vie multisupport ou de capitalisation et compte-titres ordinaire.**

Dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre de parts net de frais du contrat mais non sur leur valeur. La valeur de ces parts, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Il est précisé que l'assureur d'une part et l'émetteur d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

■ Durée d'investissement conseillée : **5 ans** [en l'absence de remboursement automatique anticipé].

L'investisseur prend un **risque de perte en capital** non mesurable a priori en cas de sortie en cours de vie alors que les conditions de remboursement automatique anticipé ne sont pas réunies. Les risques associés à l'investissement dans ce support sont détaillés dans la brochure.



■ Période de souscription : **du 18 mai 2021 au 2 juillet 2021**.

Dans la limite de l'enveloppe disponible en l'absence de clôture anticipée et sans préavis de la part de l'émetteur.

Il vous appartient de vous rapprocher de votre conseiller afin d'évaluer l'opportunité de cet investissement en fonction de votre situation personnelle et financière, vos objectifs et votre horizon de placement, votre sensibilité au risque et vos connaissances et expérience en matière de produits financiers.

1] Notations de crédit : Standard & Poor's A (23/04/2020), Moody's Aa3 (12/05/2020), Fitch Ratings AA- (19/06/2020)

Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur.

Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

Communication à caractère promotionnel – Cette communication ne comporte pas de valeur contractuelle



PRÉSENTATION DE L'INVESTISSEMENT

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

JINKO AUTOCALL VOLKSWAGEN

JUILLET 2026 est un produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique de type « actions », présentant un **risque de perte partielle ou totale en capital** d'une durée maximale de 5 ans et offrant aux investisseurs :

■ Une exposition à l'action Volkswagen AG preference SHR dividendes non réinvestis.
Code ISIN : DE0007664039.

■ Un remboursement automatique anticipé possible chaque trimestre², à partir du 4^e trimestre, offrant un gain potentiel de 2,50 % par trimestre écoulé¹ depuis la date de constatation initiale², soit l'équivalent d'un gain de 10,00 % par année écoulée¹, dès lors qu'à l'une des dates de constatation prévue², le niveau de clôture de l'action Volkswagen AG preference SHR est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial (soit un taux de rendement actuariel annuel brut maximum de 9,94 %¹) (net maximum de 9,19 %^{1,3}).

■ À l'échéance des 5 ans² :

- un remboursement avec un gain de 50,00 %¹ (soit 2,50 %¹ par trimestre écoulé depuis la date de constatation initiale²), dès lors que l'action ne clôture pas en baisse par rapport à son niveau initial.
- un remboursement de l'intégralité du capital¹, si l'action est en baisse par rapport à son niveau initial mais que cette baisse n'excède pas 40 %.
- 100 % du capital – baisse de l'action Volkswagen AG preference SHR (perte partielle ou totale en capital).

Le produit s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité.

LA VALEUR NOMINALE DU PRODUIT EST DE 1 000 €

Tous les remboursements présentés dans cette brochure (gains ou pertes) sont calculés sur la base de cette valeur nominale, hors frais liés au cadre d'investissement (frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne ou de gestion), prélèvements fiscaux et sociaux applicables et sauf faillite, défaut de paiement et/ou mise en résolution de l'Émetteur.

JINKO Autocall Volkswagen juillet 2026 peut être proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation.

La présente brochure décrit les caractéristiques de JINKO Autocall Volkswagen juillet 2026 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé.

Dans le cas d'un investissement dans un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre de parts net de frais du contrat mais non sur leur valeur. Il est précisé que l'assureur d'une part et l'émetteur d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

1) Hors prélèvements sociaux et fiscaux applicables et/ou frais liés au cadre d'investissement et sous réserve d'absence de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et de conservation du produit jusqu'à échéance ou remboursement automatique. En cas de rachat, d'arbitrage ou de décès en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. **La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.** Si le support est sélectionné dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie multirisque ou de capitalisation, les frais d'entrée ou d'arbitrage éventuels inhérents au contrat s'appliquent, et les frais sur encours - frais d'éventuelles garanties décès optionnelles proposées dans le cadre du contrat s'imputent au nombre de parts souscrites et peuvent conduire in fine à **une perte en capital**. L'assureur ne s'engage que sur le nombre de parts net de frais du contrat et non sur leur valeur.

2) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 11 pour connaître le détail des dates.

3) Les Taux de Rendement Annuel communiqués dans ce document sont calculés entre la Date d'Observation Initiale et la Date de Remboursement Anticipé Automatique concernée ou finale selon les cas. Le Taux de Rendement Annuel Net s'entend comme la performance du produit prorata temporis à sa durée de vie. Il est exprimé net de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en Compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 0,75 % annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou des frais de souscription dans le cas d'un investissement en Compte-titres, ni des prélèvements sociaux et fiscaux.

PRÉSENTATION DE L'INVESTISSEMENT

AVANTAGES

✓ **Possibilité de remboursement anticipé automatique** : JINKO Autocall Volkswagen juillet 2026 peut être remboursé automatiquement de manière anticipée chaque trimestre à partir du 4^e trimestre, si l'action est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial à l'une des dates de constatation trimestrielle².

✓ **Objectif de gain plafonné à 2,50 % par trimestre écoulé¹ depuis la date de constatation initiale², soit l'équivalent d'un gain de 10,00 % par année écoulée¹**, dès lors qu'à l'une des dates de constatation trimestrielle², l'action est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial.

✓ **Remboursement conditionnel de l'intégralité du capital à l'échéance¹** : l'intégralité du capital¹ est restituée à l'échéance si l'action ne subit pas une baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial à la date de constatation finale².



INCONVÉNIENTS

✗ **Risque de perte partielle ou totale en capital** :

– **En cours de vie** : en cas de sortie alors que les conditions de remboursement automatique anticipé ne sont pas réunies – dans ce cas, la formule de remboursement présentée ici ne s'applique pas et le prix de vente dépend des conditions de marché en vigueur, au moment de la sortie.

– **Au terme des 5 ans** : en cas de baisse de l'action de plus de 40 % par rapport à son niveau initial, le capital investi est impacté par la performance négative de l'action sans limite.

– Dans le cadre du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, le produit est proposé comme actif représentatif d'une unité de compte. L'investisseur est alors soumis à un **risque de perte de valeur en capital investi** en cas de rachat, d'arbitrage ou de dénouement par décès avant l'échéance.

✗ **Plafonnement du gain potentiel** : le gain potentiel est fixé à 2,50 % par trimestre écoulé¹ depuis la date de constatation initiale², soit l'équivalent d'un gain de 10,00 % par année écoulée¹, même en cas de hausse de l'action supérieure à ce montant.

✗ **L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement** : le produit peut être remboursé automatiquement chaque trimestre à partir du 11 juillet 2022.

✗ **L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par l'action.**

✗ **Rendement du produit à l'échéance très sensible à une variation de l'action Volkswagen AG preference SHR autour des seuils de 60 % et 100 %** de la valeur initiale de l'action.

✗ **L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit de l'émetteur** (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) et/ou un éventuel défaut de l'émetteur (qui induit un risque sur le remboursement).

1) Hors prélèvements sociaux et fiscaux applicables et/ou frais liés au cadre d'investissement et sous réserve d'absence de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et de conservation du produit jusqu'à échéance ou remboursement automatique. En cas de rachat, d'arbitrage ou de décès en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. **La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.** Si le support est sélectionné dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie multisupport ou de capitalisation, les frais d'entrée ou d'arbitrage éventuels inhérents au contrat s'appliquent, et les frais sur encours + frais d'éventuelles garanties décès optionnelles proposées dans le cadre du contrat s'imputent au nombre de parts souscrites et peuvent conduire in fine à **une perte en capital.** L'assureur ne s'engage que sur le nombre de parts net de frais du contrat et non sur leur valeur.

2) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif les principales caractéristiques en page 11 pour connaître le détail des dates.

À la Date d'Observation Initiale du 9 juillet 2021, on observe le niveau de clôture de l'action Volkswagen AG preference SHR et on le retient comme niveau initial.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE PAR ANTICIPATION

À partir du 4 juillet 2022 et à chaque date de constatation trimestrielle², on observe le niveau de clôture de l'action et on le compare à son niveau initial du 9 juillet 2021.

■ Si, à l'une de ces dates, l'action clôture à son niveau initial ou au-dessus, le produit prend automatiquement fin par anticipation et l'investisseur récupère, à la date de remboursement anticipé correspondante² :



Soit un taux de rendement actuariel annuel brut maximum de 9,94 %¹ [taux net maximum de 9,19 %^{1,3}]

■ Sinon, si à l'une de ces dates, l'action clôture en baisse par rapport à son niveau initial, le produit continue.



Illustration à caractère uniquement informatif.

1) Hors prélèvements sociaux et fiscaux applicables et/ou frais liés au cadre d'investissement et sous réserve d'absence de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et de conservation du produit jusqu'à échéance ou remboursement automatique. En cas de rachat, d'arbitrage ou de décès en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. **La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.** Si le support est sélectionné dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie multirisque ou de capitalisation, les frais d'entrée ou d'arbitrage éventuels inhérents au contrat s'appliquent, et les frais sur encours + frais d'éventuelles garanties décès optionnelles proposées dans le cadre du contrat s'imputent au nombre de parts souscrites et peuvent conduire in fine à une perte en capital. L'assureur ne s'engage que sur le nombre de parts net de frais du contrat et non sur leur valeur.

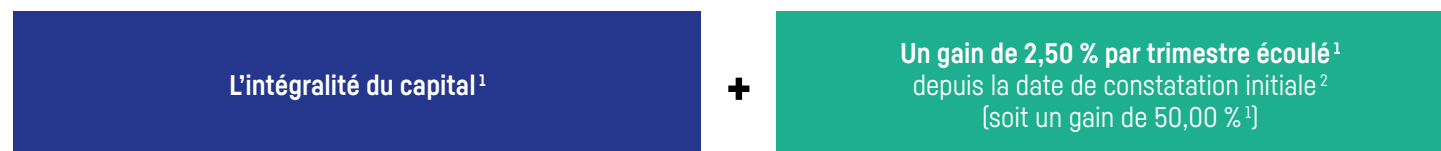
2) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 11 pour connaître le détail des dates.

3) Les Taux de Rendement Annuel communiqués dans ce document sont calculés entre la Date d'Observation Initiale et la Date de Remboursement Anticipé Automatique concernée ou finale selon les cas. Le Taux de Rendement Annuel Net s'entend comme la performance du produit prorata temporis à sa durée de vie. Il est exprimé net de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en Compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 0,75 % annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou des frais de souscription dans le cas d'un investissement en Compte-titres, ni des prélèvements sociaux et fiscaux.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

Dans le cas où le produit n'a pas été remboursé par anticipation, on observe une dernière fois, à la date de constatation finale, le 2 juillet 2026, le niveau de clôture de l'action et on le compare à son niveau initial :

■ Si, à cette date, l'action clôture à son niveau initial ou au-dessus, l'investisseur récupère, à la date d'échéance :



Soit un taux de rendement actuariel annuel brut de 8,44 %¹ [taux net de 7,69 %^{1,3}]

■ Si, à cette date, l'action clôture en dessous de son niveau initial mais que la baisse n'excède pas 40 % par rapport à son niveau initial, l'investisseur récupère, à la date d'échéance :



Soit un taux de rendement actuariel annuel brut de 0 %¹ [taux net de -0,75 %^{1,3}]

■ Si, à cette date, l'Indice clôture en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial, l'investisseur récupère, à la date d'échéance :



L'investisseur subit donc une **perte en capital partielle ou totale**.

Illustration à caractère uniquement informatif.

1) Hors prélèvements sociaux et fiscaux applicables et/ou frais liés au cadre d'investissement et sous réserve d'absence de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et de conservation du produit jusqu'à échéance ou remboursement automatique. En cas de rachat, d'arbitrage ou de décès en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. **La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.** Si le support est sélectionné dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie multisupport ou de capitalisation, les frais d'entrée ou d'arbitrage éventuels inhérents au contrat s'appliquent, et les frais sur encours + frais d'éventuelles garanties décès optionnelles proposées dans le cadre du contrat s'imputent au nombre de parts souscrites et peuvent conduire in fine à **une perte en capital**. L'assureur ne s'engage que sur le nombre de parts net de frais du contrat et non sur leur valeur.

2) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 11 pour connaître le détail des dates.

3) Les Taux de Rendement Annuel communiqués dans ce document sont calculés entre la Date d'Observation Initiale et la Date de Remboursement Anticipé Automatique concernée ou finale selon les cas. Le Taux de Rendement Annuel Net s'entend comme la performance du produit prorata temporis à sa durée de vie. Il est exprimé net de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en Compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 0,75 % annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou des frais de souscription dans le cas d'un investissement en Compte-titres, ni des prélèvements sociaux et fiscaux.

ILLUSTRATION DU MÉCANISME

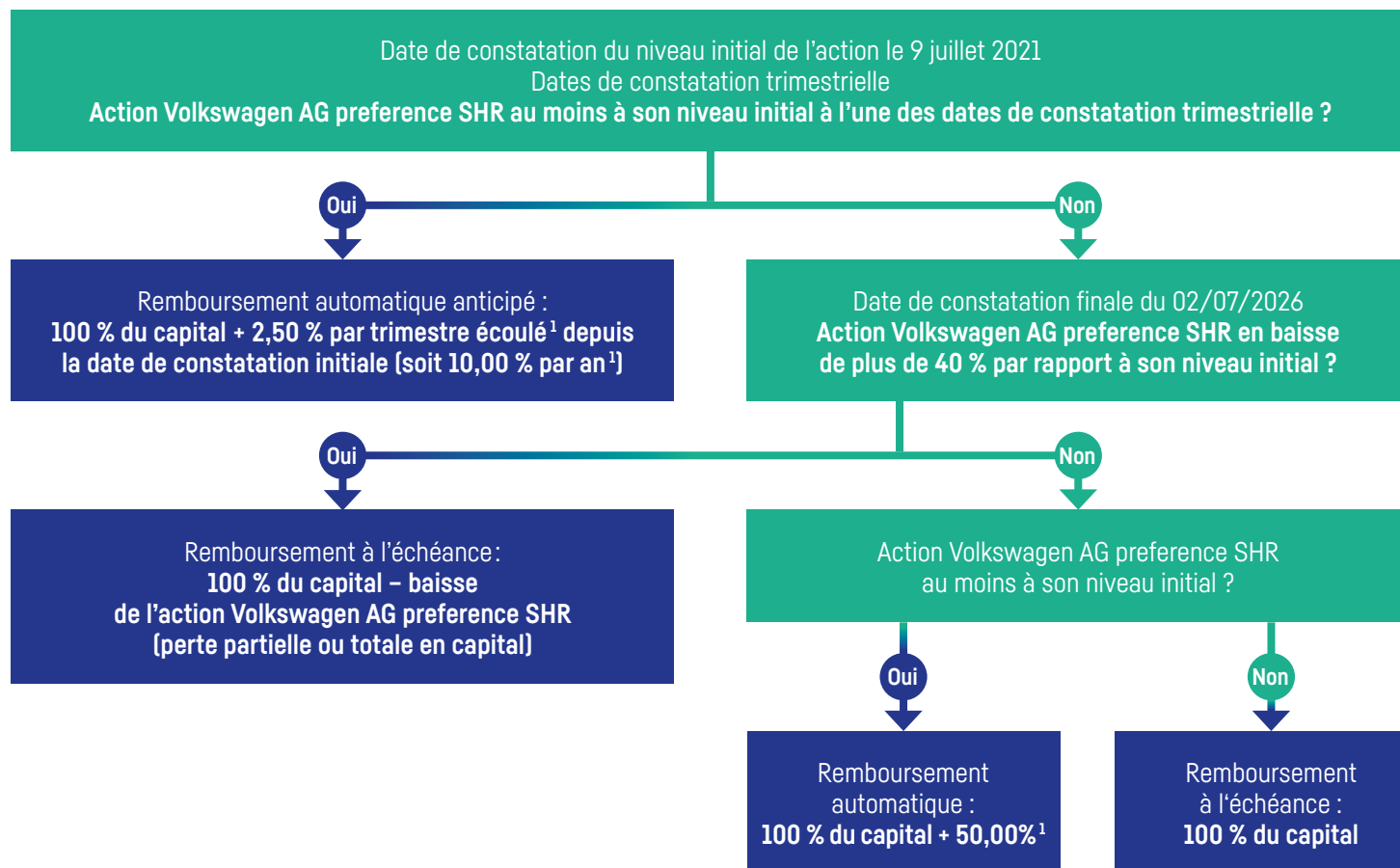


Illustration à caractère uniquement informatif.

1) Hors prélèvements sociaux et fiscaux applicables et/ou frais liés au cadre d'investissement et sous réserve d'absence de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et de conservation du produit jusqu'à échéance ou remboursement automatique. En cas de rachat, d'arbitrage ou de décès en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. **La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.** Si le support est sélectionné dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie multirisque ou de capitalisation, les frais d'entrée ou d'arbitrage éventuels inhérents au contrat s'appliquent, et les frais sur encours + frais d'éventuelles garanties décès optionnelles proposées dans le cadre du contrat s'imputent au nombre de parts souscrites et peuvent conduire in fine à **une perte en capital**. L'assureur ne s'engage que sur le nombre de parts net de frais du contrat et non sur leur valeur.

2) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 11 pour connaître le détail des dates.

3) Les Taux de Rendement Annuel communiqués dans ce document sont calculés entre la Date d'Observation Initiale et la Date de Remboursement Anticipé Automatique concernée ou finale selon les cas. Le Taux de Rendement Annuel Net s'entend comme la performance du produit prorata temporis à sa durée de vie. Il est exprimé net de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en Compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 0,75 % annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou des frais de souscription dans le cas d'un investissement en Compte-titres, ni des prélèvements sociaux et fiscaux.

EXEMPLES DE SCÉNARIOS POUVANT SURVENIR AU COURS DE LA VIE DU PRODUIT

SCÉNARIO DÉFAVORABLE

BAISSE DE L'ACTION, EN DESSOUS DU SEUIL DE PERTE EN CAPITAL À L'ÉCHÉANCE

Trimestre 4 à 19 : à chaque date de constatation trimestrielle², l'action clôture en baisse par rapport à son niveau initial. Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est pas activé et le produit continue.

Trimestre 20 : à la date de constatation finale², l'action clôture en baisse de 50 % par rapport à son niveau initial, en dessous du seuil de perte en capital à l'échéance. Le produit est remboursé à l'échéance avec **une perte en capital**¹.

MONTANT REMBOURSÉ

Intégralité du capital - 50 % = 50 % du capital¹, soit un taux de rendement actuariel annuel brut de -12,94 %¹ (taux net de -13,69 %¹⁻³) (identique à celui de l'action).

Dans le cas le plus défavorable où l'action ne retrouverait son niveau initial à aucune des dates de constatation trimestrielle et céderait la totalité de sa valeur à la date de constatation finale, la somme restituée à l'échéance serait nulle et la perte en capital totale.

SCÉNARIO MÉDIAN

BAISSE DE L'ACTION, AU-DESSUS DU SEUIL DE PERTE EN CAPITAL À L'ÉCHÉANCE

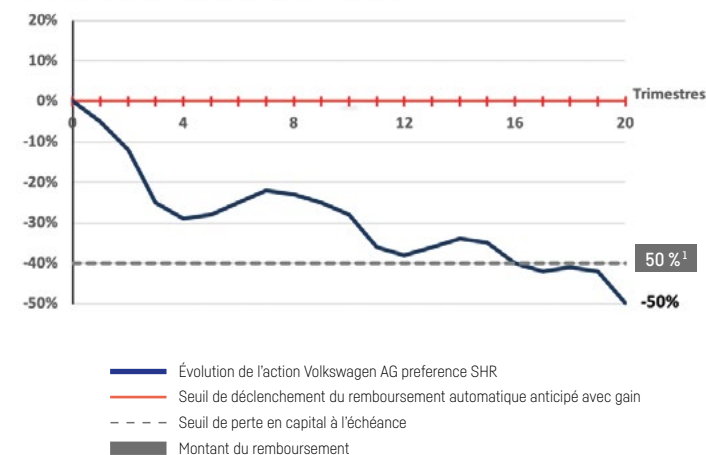
Trimestre 4 à 19 : à chaque date de constatation trimestrielle², l'action clôture en baisse par rapport à son niveau initial. Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est pas activé et le produit continue.

Trimestre 20 : à la date de constatation finale², l'action clôture en baisse de 28 % par rapport à son niveau initial, au-dessus du seuil de perte en capital à l'échéance. Le produit est intégralement remboursé à l'échéance¹.

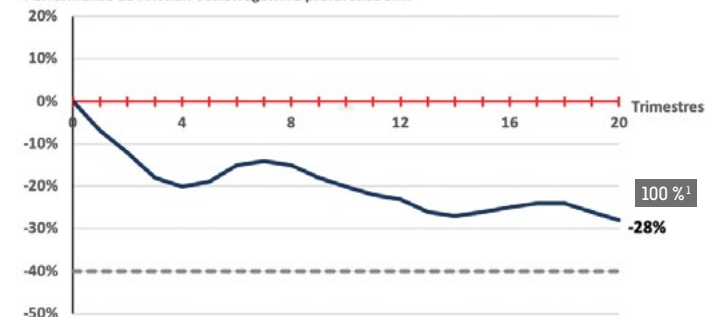
MONTANT REMBOURSÉ

Intégralité du capital¹, soit un taux de rendement actuariel annuel brut de 0 %¹ (taux net de -0,75 %¹⁻³) [supérieur à celui de l'action égal à -6,36 %].

Performance de l'Action Volkswagen AG preference SHR



Performance de l'Action Volkswagen AG preference SHR



Ces illustrations ont été réalisées de bonne foi à titre d'information uniquement. Elles ne préjugent en rien de l'évolution future du sous-jacent et du produit.

1) Hors prélèvements sociaux et fiscaux applicables et/ou frais liés au cadre d'investissement et sous réserve d'absence de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et de conservation du produit jusqu'à échéance ou remboursement automatique. En cas de rachat, d'arbitrage ou de décès en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. **La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.** Si le support est sélectionné dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie multisupport ou de capitalisation, les frais d'entrée ou d'arbitrage éventuels inhérents au contrat s'appliquent, et les frais sur encours + frais d'éventuelles garanties décès optionnelles proposées dans le cadre du contrat s'imputent au nombre de parts souscrites et peuvent conduire in fine à **une perte en capital**. L'assureur ne s'engage que sur le nombre de parts net de frais du contrat et non sur leur valeur.

2) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 11 pour connaître le détail des dates.

3) Les Taux de Rendement Annuel communiqués dans ce document sont calculés entre la Date d'Observation Initiale et la Date de Remboursement Anticipé Automatique concernée ou finale selon les cas. Le Taux de Rendement Annuel Net s'entend comme la performance du produit prorata temporis à sa durée de vie. Il est exprimé net de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en Compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 0,75 % annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou des frais de souscription dans le cas d'un investissement en Compte-titres, ni des prélèvements sociaux et fiscaux.

EXEMPLES DE SCÉNARIOS POUVANT SURVENIR AU COURS DE LA VIE DU PRODUIT

SCÉNARIO FAVORABLE

HAUSSE LIMITÉE DE L'ACTION AU 4^E TRIMESTRE

Trimestre 4 : à la date de constatation trimestrielle², l'action clôture en hausse de 3 % par rapport à son niveau initial, au-dessus du seuil de remboursement automatique anticipé avec gain. Le produit prend automatiquement fin par anticipation. L'intégralité du capital¹ est donc remboursée par anticipation avec gain.

MONTANT REMBOURSÉ

Intégralité du capital¹ + un gain de 2,50 %¹ par trimestre écoulé [ici 4 trimestres]
soit 110,00 %¹ du capital, équivalent à un taux de rendement actuariel annuel brut de 9,94 %¹
[taux net de 9,19 %^{1,3}] [supérieur à celui de l'action égal à 2,98 %].

Dans le cas où, à une date de constatation trimestrielle ou à la date de constatation finale, l'action clôturerait exactement à son niveau Initial ou légèrement au-dessus, le rendement du produit serait meilleur que celui de l'action, du fait de la fixation des gains à 2,50 % par trimestre écoulé.

SCÉNARIO DE PLAFONNEMENT DES GAINS

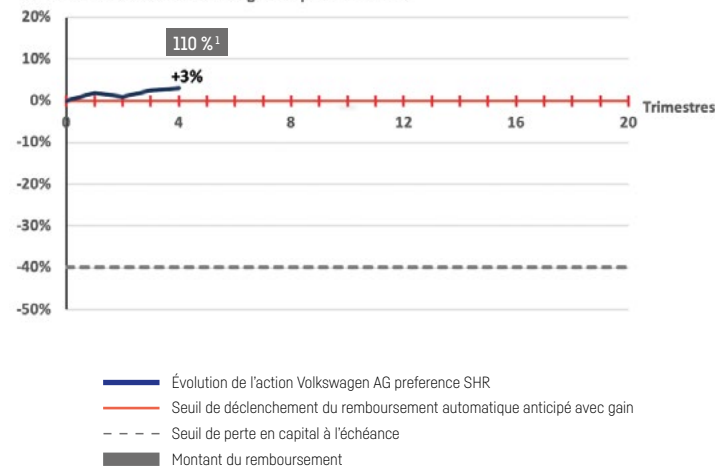
FORTE HAUSSE DE L'ACTION AU 8^E TRIMESTRE

Trimestre 8 : à la date de constatation trimestrielle², l'action clôture en hausse de 30 % par rapport à son niveau initial, au-dessus du seuil de remboursement automatique anticipé avec gain. Le produit prend automatiquement fin par anticipation. L'intégralité du capital¹ est donc remboursée par anticipation avec gain.

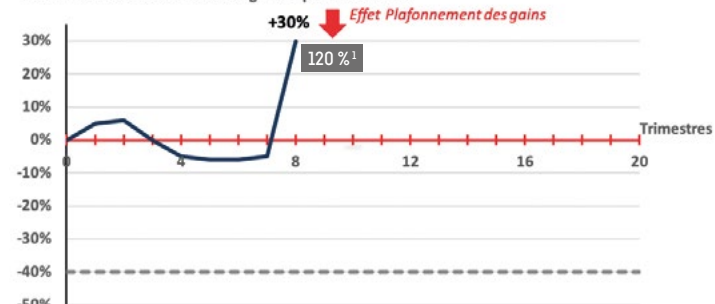
MONTANT REMBOURSÉ

Intégralité du capital¹ + un gain de 2,50 %¹ par trimestre écoulé [ici 8 trimestres]
soit 120,00 %¹ du capital, équivalent à un taux de rendement actuariel annuel brut de 9,53 %¹ [taux net de 8,78 %^{1,3}]
[inférieur à celui de l'action égal à 14 %, du fait du plafonnement des gains].

Performance de l'Action Volkswagen AG preference SHR



Performance de l'Action Volkswagen AG preference SHR



Ces illustrations ont été réalisées de bonne foi à titre d'information uniquement. Elles ne préjugent en rien de l'évolution future du sous-jacent et du produit.

1) Hors prélèvements sociaux et fiscaux applicables et/ou frais liés au cadre d'investissement et sous réserve d'absence de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et de conservation du produit jusqu'à échéance ou remboursement automatique. En cas de rachat, d'arbitrage ou de décès en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. **La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.** Si le support est sélectionné dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie multisupport ou de capitalisation, les frais d'entrée ou d'arbitrage éventuels inhérents au contrat s'appliquent, et les frais sur encours + frais d'éventuelles garanties décès optionnelles proposées dans le cadre du contrat s'imputent au nombre de parts souscrites et peuvent conduire in fine à **une perte en capital**. L'assureur ne s'engage que sur le nombre de parts net de frais du contrat et non sur leur valeur.

2) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 11 pour connaître le détail des dates.

3) Les Taux de Rendement Annuel communiqués dans ce document sont calculés entre la Date d'Observation Initiale et la Date de Remboursement Anticipé Automatique concernée ou finale selon les cas. Le Taux de Rendement Annuel Net s'entend comme la performance du produit prorata temporis à sa durée de vie. Il est exprimé net de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en Compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 0,75 % annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou des frais de souscription dans le cas d'un investissement en Compte-titres, ni des prélèvements sociaux et fiscaux.

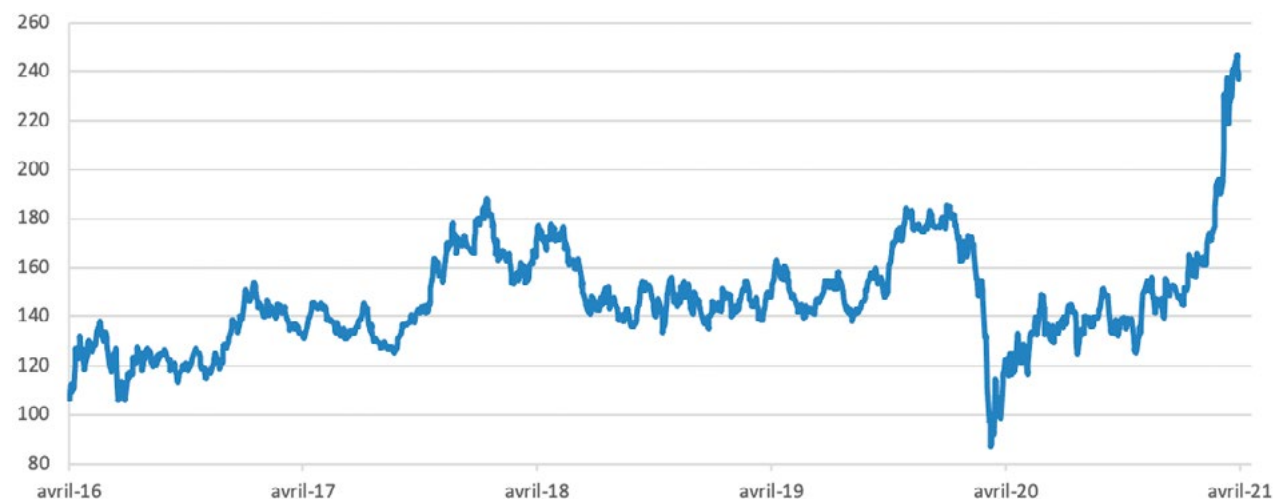
L'ACTION VOLKSWAGEN AG PREFERENCE SHR

JINKO AUTOCALL VOLKSWAGEN JUILLET 2026, est indexé à la performance de l'action Volkswagen AG preference SHR. Volkswagen AG fabrique et vend des véhicules : voitures particulières, de luxe et de sport, camions et véhicules commerciaux. Elle a des clients dans le monde entier.

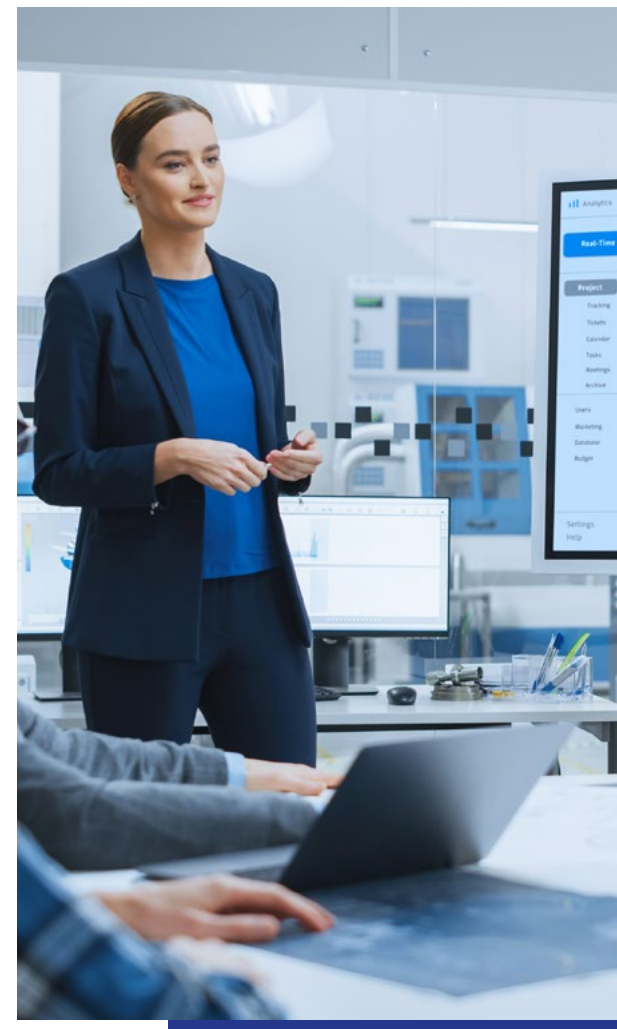
NIVEAUX HISTORIQUES DE L'ACTION VOLKSWAGEN AG PREFERENCE SHR CODE ISIN : DE0007664039 (DIVIDENDES NON RÉINVESTIS) ENTRE AVRIL 2016 ET AVRIL 2021

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Niveau de l'action Volkswagen AG preference SHR



Performance de l'action	1 an	3 ans	5 ans
Volkswagen AG preference SHR (dividendes non réinvestis)	+93,53 %	+44,37 %	+122,89 %



Source : Bloomberg au 12/04/2021

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE

L'INVESTISSEUR EST INVITÉ À CONSULTER LA RUBRIQUE FACTEURS DE RISQUE DU PROSPECTUS DE BASE POUR EN VOIR LE DÉTAIL COMPLET. LES RISQUES PRÉSENTÉS CI-DESSOUS NE SONT PAS EXHAUSTIFS.

RISQUE LIÉ AU SOUS-JACENT

Le montant remboursé dépend de la performance de l'action Volkswagen AG preference SHR et donc de l'évolution du marché actions européen.

RISQUES DE MARCHÉ

Le prix du produit en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de l'action Volkswagen AG preference SHR, mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment sa volatilité, les taux d'intérêt et la qualité de crédit de l'Émetteur. Il peut connaître de fortes fluctuations, en particulier à l'approche de la date de constatation finale, si l'action Volkswagen AG preference SHR se situe aux alentours des seuils de 100 % et 60 % de son niveau initial.

RISQUE DÉCOULANT DE LA NATURE DU PRODUIT

En cas de revente du produit avant l'échéance ou avant la date de remboursement anticipé, selon le cas, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des conditions de marché en vigueur. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie

ou de capitalisation, il est précisé que le dénouement (notamment par rachat ou décès de l'assuré), la réorientation d'épargne ou le rachat partiel de celui-ci peuvent entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur date de maturité (cf. contrat d'assurance). Ainsi, le montant restitué pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule de remboursement. Il existe donc un **risque de perte en capital partielle ou totale.**

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent rendre difficile, voire impossible, la revente du produit en cours de vie.

RISQUE DE CRÉDIT

L'investisseur est exposé à l'éventualité d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'Émetteur, qui induit un risque sur le remboursement ou à une dégradation de sa qualité de crédit (qui peut induire un risque sur le prix de marché du produit).

RISQUÉ LIÉ À L'ÉVENTUELLE DÉFAILLANCE DE L'ÉMETTEUR

Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

RISQUE DE CONFLITS D'INTÉRÊTS POTENTIELS

L'Émetteur, l'agent de calcul et l'agent placeur du titre de créance en France étant la même entité, cela peut être source de conflits d'intérêts potentiels. Par ailleurs, en cas de demande de rachat, d'arbitrage, ou de dénouement du contrat avant l'échéance du support, l'Émetteur ou une entité liée financièrement à l'Émetteur peut décider d'acquérir le titre de créance. Cette situation peut entraîner des conflits d'intérêts potentiels sur la valeur de rachat. Il est précisé que l'assureur d'une part et l'émetteur d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES TITRES

Forme juridique	Titres de créance de type Euro Medium Term Notes (EMTN), de droit anglais, assimilables à une obligation de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.
Émetteur	Crédit Industriel et Commercial ¹ .
Agents placeurs en France ²	CIC Est, 31 rue Jean Wenger Valentin, 67000 Strasbourg. CIC, 6 avenue de Provence, 75009 Paris.
Éligibilité	Contrat d'assurance-vie ou de capitalisation et compte-titres ordinaires.
Sous-jacent/action	Volkswagen AG preference SHR (dividendes non réinvestis) – Code ISIN : DE0007664039 – Ticker Bloomberg : VOW3 GY Equity.
Code ISIN	XS2332866057
Devise	Euro
Valeur nominale	1 000 €
Montant minimum de souscription	100 000 EUR en compte-titres – Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou un contrat de capitalisation, ce minimum d'investissement ne s'applique pas.
Agent de calcul	CIC [ce qui peut être source de conflits d'intérêt].
Montant de l'émission	De 30 000 000 € jusqu'à 100 000 000 €
Période de souscription	Du 18 mai 2021 au 2 juillet 2021 à un prix de 100 %, dans la limite de l'enveloppe disponible en l'absence de clôture anticipée et sans préavis de la part de l'émetteur.
Garantie du capital	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie, ni à l'échéance.
Commissions de distribution	Des commissions relatives à cette transaction sont payées au titre de la distribution des EMTN et sont d'un montant maximum équivalent à 3,5 % TTC du montant de l'Émission – Les commissions sont incluses dans le prix d'achat.
Date d'émission	18 mai 2021.
Date de constatation du niveau initial de l'action	9 juillet 2021 en clôture.
Dates de constatation trimestrielle	04/07/2022, 30/09/2022, 02/01/2023, 31/03/2023, 03/07/2023, 02/10/2023, 02/01/2024, 02/04/2024, 02/07/2024, 02/10/2024, 02/01/2025, 02/04/2025, 02/07/2025, 02/10/2025, 02/01/2026, 31/03/2026
Date de constatation finale	2 juillet 2026, en clôture.
Dates de remboursement anticipé automatique	5 jours ouvrés suivant le jour de la date de constatation trimestrielle où le remboursement automatique est déclenché, soit au plus tôt le 11 juillet 2022 et au plus tard le 9 avril 2026.
Date d'échéance	9 juillet 2026 (hors remboursement automatique anticipé).
Prix d'émission	100 %
Marché secondaire	Quotidien à compter du 9 juillet 2021 : dans des conditions normales de marché, le prix sera basé sur la valorisation théorique de marché des Titres de créance, avec une fourchette achat/vente maximale de 1 %.
Cotation	Marché réglementé de la Bourse de Luxembourg www.bourse.lu
Valorisation/publication de la valeur liquidative des titres	Six Telekurs – Cours publié quotidiennement et tenu à la disposition du public en permanence.
Double valorisation	Une double valorisation, en plus de celle publiée par l'émetteur, sera établie tous les 15 jours par Refinitiv, organisme indépendant de l'émetteur.

1] Notations de crédit : Standard & Poor's A (23/04/2020), Moody's Aa3 (12/05/2020), Fitch Ratings AA- (19/06/2020)

Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

2] L'Agent Placeur se réserve le droit de désigner un autre Agent Placeur pour effectuer des placements dans d'autres pays de l'Union Européenne.

AVERTISSEMENT

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

Conformément au Règlement UE 1286/2014 sur les documents d'informations clés relatifs aux produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance (dit « PRIIPs »), les documents d'information spécifiques et clé (DIS et DIC) sont disponibles à l'adresse suivante : www.cic-marketsolutions.com/fr/kidemtcnic.aspx.

JINKO AUTOCALL VOLKSWAGEN JUILLET 2026

(ci-après les « Titres de créance ») sont des Titres de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, émis par Crédit Industriel et Commercial, ayant fait l'objet d'une demande d'admission sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg. Les principales caractéristiques des Titres de créance exposées dans cette brochure n'en sont qu'un résumé. Les investisseurs potentiels sont invités à se procurer et à lire attentivement les supports d'information et la documentation juridique afférents aux Titres de créance avant toute souscription afin de pleinement comprendre les risques et les avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les Titres de créance. La documentation juridique est composée du Prospectus de Base (Base Prospectus) approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier de Luxembourg (CSSF) en date du 24 juin 2020, et de ses suppléments. Cette approbation ne saurait toutefois être considérée comme un avis favorable donné sur les Titres de créance. Le Prospectus de Base et ses conditions définitives sont établis par le Crédit Industriel et Commercial et sont disponibles respecti-

vement aux adresses électroniques suivantes : www.cic.fr/fr/banques/institutionnel/actionnaires-et-investisseurs/programmes-d-emissions.html et www.cic-marketsolutions.com ainsi que sur le site de la Bourse de Luxembourg www.bourse.lu. Le Prospectus de Base et ses conditions définitives sont également disponibles sans frais au siège social de l'émetteur. Le certificat d'approbation du Prospectus de Base par la CSSF et le résumé en langue française ont été transmis par la CSSF à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) dans le cadre de la procédure de passeport européen. En cas d'incohérence entre cette brochure et la documentation juridique, cette dernière prévaudra. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'en acquérant les Titres de créance, ceux-ci prennent un risque de crédit sur l'Émetteur. Conformément à l'article 212-28 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), les investisseurs sont invités à lire attentivement la rubrique « facteurs de risques » du Prospectus de Base.

Les informations contenues dans le présent document sont purement indicatives et n'ont aucune valeur contractuelle. Les prix ou exemples d'opérations contenus dans ce document sont donnés à titre exclusivement informatif et ne permettent pas au client de conclure une opération avec la Banque, ni ne donnent une indication sur les conditions auxquelles la Banque accepterait de conclure celle-ci. La conclusion d'une telle opération se fera uniquement sur ordre transmis par le client, et au prix et conditions de marché qui prévaudront au moment de la passation dudit ordre.

L'attention des porteurs potentiels est particulièrement attirée sur le fait que toute opération portant sur des instruments financiers à terme comporte des risques, du fait notamment des variations des taux d'intérêt, des taux de change, des cours ou des prix des actions ou des obligations, des indices boursiers, des prix des marchandises ou des denrées. Au regard de ces risques, le client doit disposer des connaissances et de l'expérience nécessaires pour évaluer les caractéristiques et les risques liés à chaque opération. Ainsi, lorsqu'il conclura l'opération présentée, le client sera réputé comprendre et accepter les caractéristiques et les

risques y afférents. Il sera également réputé agir pour son propre compte, avoir pris la décision de conclure chaque opération de manière indépendante, et déclarer que chaque opération est adaptée à sa situation après avoir éventuellement requis l'avis de ses conseils habituels s'il l'a jugé nécessaire. Le client doit également procéder à sa propre analyse des aspects juridiques, fiscaux, comptables et réglementaires de chaque opération afin de pouvoir déterminer les avantages et les inconvénients de celle-ci et ne s'en remet pas pour cela à la Banque.

Ce Titre peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables. Ce Titre ne peut être souscrit que dans les pays dans lesquels leur commercialisation et leur promotion sont autorisées. Il appartient au Client de s'assurer qu'il est légalement autorisé à investir dans ce produit. Notamment, en vertu de la législation américaine réglementant les valeurs mobilières, ce produit ne peut être ni conseillé, ni offert, ni vendu, directement ou indirectement aux États-Unis, ou à des ressortissants des États-Unis, ou à des personnes résidant aux États-Unis.

The logo for CIC Market Solutions. It features the letters 'CIC' in white on a dark blue square background, followed by the words 'Market Solutions' in a dark blue, italicized serif font. A horizontal line is positioned below the text.

CIC *Market Solutions*

Crédit Industriel et Commercial (CIC)
Banque régie par les articles L.511-1 et suivants du Code Monétaire et Financier
Société Anonyme au capital de 611 858 064 €

Siège social : 6 avenue de Provence 75009 Paris
Adresse postale : 75452 Paris cedex 09
Téléphone : 01 45 96 96 96

Code SWIFT : CMCIFRPP – www.cic.fr
542 016 381 RCS Paris – TVA intracommunautaire : FR34542016381